

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 13 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept le treize mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Ana MENDES / Laurent TARASSI / Martine WACHEUX / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Alicia CONTINI / Frédéric BÉTHENCOURT / Eric MÜLLER / Constance VAGANAY / François LOMBART / Alain BLANCHARD / Brigitte BAYARD / Gilbert DONATI.

Etaient absents excusés : Jean-Michel MAZET (pouvoir à Laurent TARASSI) / Marc PIANT / Fernande BELDAME (pouvoir à Michel EUVERTE) / Sylvie POYÉ / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Angéline FONTAINE / Guy MICHALON / Claude DOFFEMOND-BOUWYN / Rachel GERTHOFFERT (pouvoir à Brigitte BAYARD).

Secrétaire de séance : Frédéric BÉTHENCOURT

En exercice : 27	Présents : 18	Votants : 22	Procurations : 4
------------------	---------------	--------------	------------------

Monsieur BLANCHARD souhaite exprimer une pensée pour Madame DOFFEMOND-BOUWYN. Monsieur EUVERTE partage cette pensée au nom du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du 30 Janvier 2017

Page 5 - Monsieur DONATI informe que le commentaire suivant « *Il explique par ailleurs que la déclaration à venir n'aura certainement pas de sens puisque tous les éléments n'étaient pas inscrits dans le rapport* » a été prononcé par Monsieur BLANCHARD.

Page 11 - Monsieur DONATI précise qu'il souhaitait une évaluation du bâtiment Norchim en particulier au niveau du diagnostic technique amiante et du risque chimique.

Page 3 - Monsieur WACHEUX souhaite une explication sur la « baisse des taux des taxes locales « ménage » pour compenser les hausses liées à la nouvelle intercommunalité ». Il s'agit en fait de la baisse des taux d'imposition locaux. Monsieur EUVERTE explique que cela entraîne une baisse de ressources globales pour la commune. La suppression du FPIC pourra compenser partiellement ce montant.

Monsieur BLANCHARD estime que cela risquerait de conduire à terme à une obligation d'augmenter les impôts locaux.

Monsieur WACHEUX souhaiterait que soit acté le fait qu'il n'y ait pas eu de débat concernant le bilan des croisières, suite à l'envoi du tableau récapitulatif aux membres du Conseil Municipal. Monsieur EUVERTE explique que les chiffres ont déjà été présentés précédemment. Madame BAYARD aimerait que le Conseil Municipal puisse débattre sur ce point puisque beaucoup d'incompréhension et d'incohérences résident. Monsieur EUVERTE répond que ce bilan sera repris et commenté lors d'une prochaine séance, en l'intégrant dans l'ensemble plus global que constitue le projet portuaire et développement fluvestre. Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

FINANCES

1) Compte administratif année 2016

Madame MENDÈS explique que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. A ce titre, il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos.

Le compte administratif de l'exercice écoulé est présenté au conseil municipal pour que celui-ci l'approuve, étant entendu que le vote du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Madame MENDÈS rappelle que le compte administratif doit être rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Pour l'exercice 2016, le compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2015		229 164,68 €
Recettes de fonctionnement 2016	+	6 958 157,63 €
Dépenses de fonctionnement 2016	-	6 487 094,56 €
Excédent de fonctionnement 2016	=	700 227,75 €

Résultats d'investissement 2015	-	28 759,62 €
Recettes d'investissement 2016	+	3 647 907,54 €
Dépenses d'investissement 2016	-	2 920 840,04 €
Excédent de financement 2016	=	698 307,88 €

Résultat cumulé (hors restes à réaliser) 1 398 535,63 €

Restes à réaliser :

- recettes :		0 €
- dépenses :	-	1 440 942,35 €
Solde des restes à réaliser	-	1 440 942,35 €

Résultat définitif de clôture (avec restes à réaliser) - 42 406,72 €

Monsieur BLANCHARD observe une grande différence entre les comptes administratifs de 2016 et 2015 avec notamment un volume important de restes à réaliser pour 2017 qu'il sera nécessaire de solder. Il ajoute qu'une politique d'austérité se confirme depuis 2016. Monsieur EUVERTE explique que l'instauration du FPIC et la baisse de la DGF en sont la conséquence depuis 4 ans.

Monsieur EUVERTE laisse la parole à Monsieur HUBERT pour présider ce vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 4 abstentions et 16 voix pour.
Le Maire ne prenant pas part au vote.

2) Compte de gestion du receveur municipal

Dressé par le receveur municipal, le compte de gestion retrace les encaissements et les paiements réalisés au cours de l'année écoulée.

Madame MENDÈS explique que sur l'ensemble des opérations effectuées pour 2016 ce dernier présente des écritures rigoureusement identiques à celles retracées dans le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

3) Affectation du résultat 2016

Madame MENDÈS présente les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur qui se décomposent comme suit :

Excédent de fonctionnement	700 227,75 €
Excédent d'investissement	698 307,88 €
Solde des restes à réaliser 2016	1 440 942,35 €

Il est proposé au conseil :

- d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de : 0 €.
- d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de : 700 227,75 €.
- d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de : 698 307,88 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

4) Budget unique 2017

Madame MENDÈS explique que les services municipaux et ceux du receveur ayant émis respectivement le compte administratif et le compte de gestion, la reprise des résultats, les restes à réaliser ainsi que l'affectation des résultats ont pu être inclus dès le budget primitif.

Cette procédure permet d'établir un budget unique pour l'exercice 2017. Les modifications budgétaires éventuelles seront réalisées par des décisions modificatives qui pourront être présentées lors de conseils municipaux suivants.

a) Charges de fonctionnement

COMPTE	BP 2016	REALISE 2016	REAL -BP 2016	BP 2017	BP2017/BP2016
011 CHARGES GENERALES	1 502 784,00 €	1 462 271,70 €	- 40 512,30 €	1 543 906,70 €	41 122,70 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 423 800,00 €	3 433 473,16 €	9 673,16 €	3 595 110,00 €	171 310,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	345 850,00 €	399 831,00 €	53 981,00 €	- €	- 345 850,00 €
65 GESTION COURANTE	751 508,56 €	693 476,37 €	- 58 032,19 €	794 751,00 €	43 242,44 €
66 CHARGES FINANCIERES	85 974,45 €	73 158,23 €	- 12 816,22 €	104 826,09 €	18 851,64 €
TOTAL DEPENSES COURANTES FONCT	6 109 917,01 €	6 062 210,46 €	- 47 706,55 €	6 038 593,79 €	- 71 323,22 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	205 978,14 €	19 794,07 €	- 186 184,07 €	201 700,00 €	- 4 278,14 €
OPERATIONS D'ORDRE	785 090,03 €	405 090,03 €	- 380 000,00 €	1 118 790,70 €	333 700,67 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 100 985,18 €	6 487 094,56 €	- 613 890,62 €	7 359 084,49 €	258 099,31 €

Les dépenses courantes de fonctionnement sont estimées en 2017 à 6 038 593,79 €, soit une baisse de 71 323,22 € par rapport au budget 2016 (- 1,17%).

Ce qui s'explique par :

- La fin de la comptabilisation du FPIC au budget 2017 (soit - 345 850 €), voir chapitre 014 « Atténuations de produits » ;
- Une hausse des charges générales de 41 122,701 € (soit + 2,74%) du fait notamment des assurances multirisques (+ 21 256 €), notamment celui correspondant à l'assurance « dommage ouvrage » relatif à la construction de la restauration scolaire (+ 14 256 €), au contrat de chauffage des bâtiments municipaux (+ 20 000 €), aux contrats relatifs à l'informatique et aux logiciels (+ 12 500 €), à la réalisation de nouvelles prestations de services comme pour le service jeunesse (+ 9 000 € pour le séjour Ski) ;
- Une hausse des charges de personnel de + de 171 310 € (+ 5%), concernant la rémunération du personnel non titulaire lié au développement des activités nouvelles (+ 140 000 €) et à la revalorisation du point d'indice (+ 10 000 €) et des échelons PPCR (+ 20 000 €) ;
- Une augmentation des charges de gestion courante de 43 242 € (+ 5,75%) qui s'explique essentiellement par les contributions au SIBL (+ 28 270 €) et au SIPM (+ 13 452 €), la commune intègre la part versée par l'ex-PSO à ces deux organismes ;
- Une augmentation des charges financières de 18 851,64 € (+ 21,9%) correspondant aux remboursements des intérêts de la dette, + 7 791,55 € pour les intérêts 2017 et + 10 797,29 € pour les contre passations des ICNE. Pour rappel, un emprunt de 2 000 000 € a été pris en 2016 sur 20 ans à un taux de 1,77 %. Il a été utilisé en fin d'année 2016 pour le remboursement du très haut débit d'un montant d'environ 800 000 €.

b) Les recettes de fonctionnement

COMPTE	BP 2016	REALISE 2016	REAL -BP 2016	BP 2017	BP2017/BP2016
013 ATTENUATIONS DE CAHRGES	30 000,00 €	37 842,73 €	7 842,73 €	30 000,00 €	- €
70 PRODUITS DE SERVICES	357 311,14 €	359 652,18 €	2 341,04 €	368 950,00 €	11 638,86 €
73 IMPOTS ET TAXES	4 777 058,00 €	4 713 223,01 €	- 63 834,99 €	5 082 122,00 €	305 064,00 €
74 DOTATION SUBV PARTICIPATIONS	1 664 962,69 €	1 744 425,65 €	79 462,96 €	1 103 204,00 €	- 561 758,69 €
75 AUTRES PRODUITS	33 000,00 €	48 389,59 €	15 389,59 €	42 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL RECETTES COURANTES FONCT	6 862 331,83 €	6 903 533,16 €	41 201,33 €	6 626 276,00 €	- 236 055,83 €
76 PRODUITS FINANCIERS	910,67 €	910,11 €	- 0,56 €	795,30 €	- 115,37 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000,00 €	51 136,36 €	45 136,36 €	29 207,44 €	23 207,44 €
OPERATION D'ORDRE	231 742,68 €	2 578,00 €	- 229 164,68 €	702 805,75 €	471 063,07 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 100 985,18 €	6 958 157,63 €	- 142 827,55 €	7 359 084,49 €	258 099,31 €

Le tableau des prévisions des recettes de fonctionnement montre que les recettes courantes de fonctionnement sont estimées de manière prudente à 6 626 276 €, soit une baisse de 236 055,83 € par rapport au budget 2016 (- 3,44%).

Ce qui s'explique par :

- Le fait que le compte 74 « Dotations subventions participations » montre une baisse de 561 758,69 € (soit - 33,74%) au profit partiel du compte 73 (voir explications ci-dessous).
- Le compte 73 « Impôts et taxes » augmente de 305 064 € (soit + 6,39%).

De même, les recettes « des produits des services, du domaine et ventes » et « autres produits » augmentent de 11 638,86 € pour l'un et de 9 000 € pour l'autre ce qui correspond aux nouveaux services facturés, aux participations des familles et locations.

Le tableau ci-après donne le détail des chapitres 73 et 74, fortement impactés par la fusion CAC/PSO :

COMPTE	BP 2016	REALISE 2016	BP 2017	BP2017/BP 2016
7336 - Droits de place	2 680,00 €	2 070,34 €	2 680,00 €	- €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	2 830 000,00 €	2 891 464,00 €	1 292 029,00 €	- 1 537 971,00 €
73112 - Cotisation sur la valeur Ajoutée des entreprises	235 733,00 €	256 522,00 €	- €	- 235 733,00 €
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	11 600,00 €	20 459,00 €	- €	- 11 600,00 €
73114 - imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau	744 650,00 €	582 453,00 €	- €	- 744 650,00 €
73211 - attribution de compensation	- €	- €	2 827 988,00 €	2 827 988,00 €
7323 - F.N.G.I.R.	905 125,00 €	905 125,00 €	905 125,00 €	- €
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	17 000,00 €	18 032,00 €	18 000,00 €	1 000,00 €
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	270,00 €	660,00 €	300,00 €	30,00 €
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	30 000,00 €	36 437,67 €	36 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 73	4 777 058,00 €	4 713 223,01 €	5 082 122,00 €	305 064,00 €
7473 - Départements	5 500,00 €	2 594,00 €	- €	- 5 500,00 €
7473 - Départements	14 200,00 €	14 280,00 €	7 140,00 €	- 7 060,00 €
7478 - Autres organismes	36 000,00 €	32 611,78 €	36 000,00 €	- €
7478 - Autres organismes	21 310,69 €	33 428,75 €	40 000,00 €	18 689,31 €
7478 - Autres organismes	46 000,00 €	96 211,86 €	90 000,00 €	44 000,00 €
7478 - Autres organismes	- €	2 076,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
7478 - Autres organismes	29 000,00 €	26 666,67 €	26 000,00 €	- 3 000,00 €
7478 - Autres organismes	1 900,00 €	1 993,41 €	2 000,00 €	100,00 €
7411 - Dotation forfaitaire	930 350,00 €	935 545,00 €	314 552,00 €	- 615 798,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	41 880,00 €	41 889,00 €	41 880,00 €	- €
74718 - Autres	- €	- €	8 960,00 €	8 960,00 €
74718 - Autres	900,00 €	961,18 €	1 000,00 €	100,00 €
7472 - Région	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
74751 - GFP de rattachement	- €	400,00 €	- €	- €
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	475 922,00 €	475 922,00 €	475 922,00 €	- €
748314- Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	- €	13 532,00 €	- €	- €
74833 - Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	- €	- €	- €	- €
74834 - Etat Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	12 000,00 €	11 573,00 €	11 500,00 €	- 500,00 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	50 000,00 €	44 170,00 €	44 000,00 €	- 6 000,00 €
7484 - Dotations de recensement	- €	9 571,00 €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 74	1 664 962,69 €	1 744 425,65 €	1 103 204,00 €	- 561 758,69 €

Madame MENDÈS explique qu'en l'absence de données de l'administratif fiscal, les estimations ont été réalisées de façon prudente.

Le chapitre 73 présente une hausse de 305 064 € et le chapitre 74 montre une diminution de 561 758,69€. Globalement, sur les deux comptes, on relève une baisse d'environ 256 694,69 €.

Cependant, Madame MENDÈS rappelle les deux éléments suivants, à savoir :

- Une baisse de la DGF d'environ 70 000 € ;
- Une baisse de la fiscalité des ménages d'environ 356 330 € pour compenser l'augmentation des taux intercommunaux : les taux d'imposition des ménages de l'ACSO sont beaucoup plus élevés que les anciens taux des ménages de PSO et ne sont que partiellement compensés.

	COMMUNE			INTERCO		montant perte suite au taux
	BASES 2016	TAUX 2016	PRODUITS	ACSO TAUX 2017	PSO TAUX 2016	
TAXE HABITATION	5 130 245,00 €	22,82	1 164 561,00 €	10,81	4,37	328 649,00 €
FONCIER BATI	5 154 113,00 €	16,46	848 367,00 €	11,84	3,33	438 615,00 €
FONCIER NON BATI	62 403,00 €	96,6	60 281,00 €	37,94	15,64	13 916,00 €
TOTAL						781 180,00 €
indemnité compensatoire TH Départementale						- 424 850,00 €
TOTAL						356 330,00 €

Dans ce tableau, l'augmentation des taxes intercommunales sur les ménages a été intégralement compensée par une baisse des taxes communales.

Monsieur EUVERTE indique qu'à ce jour, les bases des taux n'ont pas été reçues et les taux d'imposition prévus dans ce budget devront être ajustés ultérieurement compte-tenu notamment du montant définitif de l'indemnité compensatoire (estimé par l'ACSO à 2 827 988 €), qui est susceptible d'être révisé à la baisse. La fixation des taux d'imposition ménages (TH et TF) seront à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

c) Les dépenses d'investissement

COMPTE	BP 2016	REALISE 2016	REAL -BP 2016	BP 2017	BP 2017/ BP 2016
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	686 784,95 €	260 402,59 €	- 426 382,36 €	493 455,00 €	- 193 329,95 €
204 SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES	32 012,40 €	830 087,60 €	798 075,20 €	285 744,60 €	253 732,20 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 016 093,07 €	825 270,46 €	- 190 822,61 €	2 011 935,00 €	995 841,93 €
23 TRAVAUX EN COURS	3 329 991,24 €	664 753,57 €	- 2 665 237,67 €	3 770 873,18 €	440 881,94 €
16 EMPRUNTS	284 271,65 €	320 109,77 €	35 838,12 €	373 216,25 €	88 944,60 €
27 autres immobilisations financières	- €	610,07 €	610,07 €	- €	- €
OPERATIONS D'ORDRE + RESULTAT	48 365,60 €	19 605,98 €	- 28 759,62 €	17 765,44 €	- 30 600,16 €
RAR				1 440 942,35 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 397 518,91 €	2 920 840,04 €	- 2 476 678,87 €	8 393 931,82 €	2 996 412,91 €

Les dépenses d'investissement sont de 8 393 931,82 €, réparties comme suit :

- Restes à réaliser : 1 440 942,35 €
- Opérations d'ordre : intégration d'études pour un montant de 17 765,44 €
- Remboursement d'emprunt : 373 216,25 €
- Immobilisations incorporelles : 493 455 €
- Opérations nouvelles (comptes 20, 204, 21 et 23) pour un montant total de 6 562 007,78 €
 - *Compte 20 (Etudes) : 493 000 €
 - *Compte 204 (Participation Croix Aude) : 285 000 €
 - *Comptes 21 + 23 (Nouvelles réalisations) : 5 783 000 €

Monsieur HARDIVILLEZ présente le tableau de la programmation pluriannuelle des projets, avec entre autres les actions suivantes :

- Projet fluvestre : aménagement de la plateforme et sécurisation du site, achat du « Cube »
- Installations sportives : étude sur l'extension du dojo, réflexion sur l'utilisation de la maison de l'ancien gardien, étude sur l'éclairage en basse consommation, remplacement des tôles de carbone du gymnase, désamiantage de la toiture du tir à l'arc

- Valorisation du Patrimoine : Abbatale (remplacement d'un pupitre d'éclairage), projet de grille Cave Banvin (création d'un sas), achat d'une maison rue du Dernier Bourguignon, projet de cyclorama, sanitaires Abbatale
- Domaine Monastique : travaux de mise en conformité de la Ferme des Moines 2 (inauguration le 1^{er} avril). La volonté est de se positionner sur une réelle réhabilitation de l'ensemble de la Ferme des Moines (programmation de l'investissement étalée sur plusieurs années)
- Zone du Renoir : Travaux réalisés pour amener les réseaux vers le site EDF et CCI. Participation du syndicat d'assainissement à hauteur de 20 000€
- Quartier de la Gare : la SNCF a proposé à la ville de racheter les espaces délaissés, notamment dans la rue Ferdinand Buisson. Possibilité de créer un bassin d'eau pluviale avec le concours du syndicat d'assainissement
- Parc de la Garenne : projet en cours d'achèvement de travaux (soucis de délais avec ENEDIS), aménagement prochain du parcours de santé et du mobilier urbain
- Sovafim : projet de créations de lotissements
- Vidéoprotection : installation de 2 caméras supplémentaires en 2017 et 2018
- Restaurant Jean-Baptiste Clément : contrôle d'accès, zone d'accès devant la cantine pour sécuriser les entrées et sorties de l'école, désamiantage des anciens logements instituteurs en RDC avec de possibles subventions départementale et régionale de 120 000 et 160 000€
- Travaux voirie : projet Croix Aude qui s'étalera sur 2 ans, opération du rond-point du Pilori ... Une somme de 40 000€ est prévue pour les travaux imprévus
- Travaux divers : entretien de la ville, amélioration des quartiers

d) Les recettes d'investissement

COMPTE	BP 2016	REALISE 2016	REAL -BP 2016	BP 2017	BP2017/ BP 2016
13 SUBVENTIONS RECUES	74 433,90 €	210 767,12 €	136 333,22 €	- €	- 74 433,90 €
16 EMPRUNTS ENCAISSES	3 500 000,00 €	2 000 000,00 €	- 1 500 000,00 €	6 395 798,80 €	2 895 798,80 €
10 DOTATIONS	216 520,00 €	210 575,41 €	- 5 944,59 €	161 400,00 €	- 55 120,00 €
1068 EXCEDENT CAPITALISE	800 000,00 €	800 000,00 €	- €	- €	- 800 000,00 €
27 autres charges financières	4 447,00 €	4 447,00 €	- €	4 447,00 €	- €
OPERATIONS D'ORDRE	802 118,01 €	422 118,01 €	- 380 000,00 €	1 133 978,14 €	331 860,13 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 397 518,91 €	3 647 907,54 €	- 1 749 611,37 €	7 695 623,94 €	2 298 105,03 €
001- excédent investissement n-1				698 307,88 €	
INVESTISSEMENT RESTES A REALISER	5 397 518,91 €	3 647 907,54 €	- 1 749 611,37 €	8 393 931,82 €	2 996 412,91 €

Madame MENDÈS indique qu'aucune recette de subvention ou de participation n'ont été inscrites au budget 2017.

Seules les recettes du FCTVA et de TLE, ainsi que les opérations d'ordre, ont été inscrites au BP 2017.

Le solde à financer inscrit au BP 2017 au chapitre 16 (Emprunts) est de 6 395 798,80 €.

Il comprend les modalités de financement suivantes :

- Des subventions susceptibles d'être attribuées (Département, Région, Etat, Europe, mécénat, autres)
- Des participations (publiques et/ou privées) en haut de bilan dans les projets majeurs
- Des emprunts réels contractés en 2017
- Un étalement ou report au-delà de 2017 de certains investissements

Monsieur EUVERTE explique que la commune ne réalisera pas un emprunt de 6 395 798,80€ puisqu'elle bénéficiera de subventions et participations extérieures dans les différents projets majeurs. On peut néanmoins s'engager sur un emprunt de 3 millions d'euro.

Le budget unique 2017 est en équilibre et se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- Recettes 7 359 084,49 €
- Dépenses 7 359 084,49 €

Section d'investissement

- Recettes 8 393 931,82 €
- Dépenses 8 393 931,82 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote intervient au niveau du chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et par opération pour les dépenses d'investissement.

Monsieur BLANCHARD considère que ces politiques d'austérité conduisent les communes à perdre en autonomie et en marges de manœuvre, alors que la ville de Saint-Leu bénéficiait autrefois d'une fiscalité importante. Aujourd'hui, cette marge de manœuvre échappe à la ville puisqu'elle a été transférée à l'agglomération. Monsieur BLANCHARD se pose alors la question de l'augmentation des impôts des ménages, qui, vraisemblablement, ne pourrait être que la seule marge de manœuvre. Monsieur EUVERTE confirme que ce transfert est inquiétant et qu'il sera nécessaire de s'adapter à ces nouvelles données contextuelles. Aujourd'hui, il faut appliquer la loi et trouver des marges d'activités et de décisions qui pourront être étudiées. Par ailleurs, cela justifie la politique de la ville qui vise à rechercher la mise en valeur du Patrimoine et les richesses de Saint-Leu d'Esserent, à développer des activités nouvelles qui créeront à terme d'autres richesses.

Intervention de Madame BAYARD pour le groupe d'opposition (voir Annexe 1)

En réponse à la déclaration de Madame BAYARD, Monsieur HARDIVILLEZ confirme qu'il n'y a pas eu de commission travaux et s'en excuse. Le projet de restauration scolaire a seulement été présenté en commission d'appel d'offres, ce n'est en aucun cas une volonté de cacher les choses. Par ailleurs, Monsieur HARDIVILLEZ informe qu'une commission travaux se tiendra prochainement sur le projet Ad'Ap. Concernant l'aire de jeux de la Murette, Monsieur HARDIVILLEZ explique que le coût du projet est en cours d'évaluation. La problématique de l'emplacement n'est pas à considérer puisque les incidences seront équivalentes. Il est d'ailleurs prévu d'installer un écran végétal pour limiter les perturbations sonores.

Monsieur EUVERTE indique que les projets (pour beaucoup pluriannuels) sont, dans la mesure du possible, présentés en toute clarté, en faisant régulièrement part de leur avancement. Il est difficile de savoir ce qui va réellement être réalisé sur l'année tant les incertitudes liées aux aides financières (subventions et participations en haut de bilan) résident.

Monsieur BLANCHARD souhaiterait savoir où en est le projet de court de tennis couvert. Monsieur EUVERTE répond que les études ont été réalisées. Aujourd'hui, la Fédération Française de Tennis et la Région sont intéressées et prêtes à subventionner ce projet s'il y a un accord avec les communes voisines (Villers-sous-St-Leu et Précy-sur-Oise). Les communes concernées n'ont pas donné leur accord.

Concernant les travaux de voirie, Monsieur BLANCHARD regrette que la rue d'Hardillière ne figure pas au budget 2017. Monsieur HARDIVILLEZ indique qu'il s'agit d'une voirie départementale et qu'une étude d'aménagement a été envisagée au budget à hauteur de 50 000€ pour une réalisation prévue en 2018. Monsieur BLANCHARD évoque l'idée d'une éventuelle rétrocession du Département à la commune.

Monsieur WACHEUX s'interroge sur la capacité de la ville à gérer un budget de 8 millions d'euro alors qu'il reste 1,4 million de restes à réaliser. Monsieur EUVERTE précise que les restes à réaliser ont déjà été engagés et qu'il s'agit de projets qui n'ont pas encore été payés ou achevés. Pour 2017, on inscrit un emprunt plus important tout en sachant qu'on ne réalisera très certainement que la moitié au cours de l'année. Par ailleurs, l'emprunt prévisionnel comptable comprend également les subventions et participations haut de bilan qui pourront être financées par nos partenaires publics et privés.

Monsieur WACHEUX s'interroge sur l'envergure des projets et estime qu'il faut en mesurer les risques. Monsieur DONATI partage cette inquiétude en rappelant qu'il n'est pas certain que la commune bénéficie des investissements nécessaires. Monsieur EUVERTE estime qu'il est important de pouvoir développer de nouvelles activités et qu'il faut effectivement prendre en compte la réalité économique. C'est la raison pour laquelle il convient de trouver des partenariats.

Intervention de Monsieur BLANCHARD pour le groupe d'opposition (voir Annexe 2)

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 4 voix contre, 1 abstention et 17 voix pour.

5) Subvention aux associations

Monsieur TARASSI explique qu'au cours des années précédentes, des disparités importantes ont été relevées dans les subventions versées aux associations sportives. Afin de remédier à ce phénomène, un nouveau mode de calcul a été mis en place en 2016 prenant en compte le nombre de Lupoviciens, les jeunes jusqu'à 18 ans, le montant des cotisations, les équilibres budgétaires...

Ce calcul est pondéré à hauteur d'un tiers par an afin de lisser les écarts sur 3 ans.

En 2017, il a été appliqué le même processus de calcul en se basant sur différents critères.

La subvention globale de 82 000 € a été maintenue au BP 2017.

Le souhait de la municipalité est de favoriser entre autres les adhérents de la commune, les jeunes de moins de 18 ans, les associations qui s'investissent dans les Temps d'Activités Périscolaires et celles qui s'impliquent dans les manifestations municipales.

Monsieur BLANCHARD approuve le fait de travailler en fonction de critères mais constate néanmoins que les trois principales associations voient leur subvention diminuer. Ce sont des clubs importants qui voient également leurs subventions départementales à la baisse. Il s'interroge par ailleurs sur la subvention accordée à l'association du Twirling bâton d'un montant de 2 000€.

Monsieur TARASSI répond que le but n'est pas de mettre les associations en difficultés. En ce qui concerne le basket, il indique que le club a perdu 30% de ses licenciés. Le Twirling bâton est une nouvelle association venue de Saint-Maximin. Monsieur DONATI est satisfait de la subvention accordée à l'association des Régates, à laquelle il est adhérent.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

6) Subvention au CCAS

Monsieur EUVERTE indique que le budget primitif prévoit le maintien de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 50 000 € pour 2017.

Madame ERNOULT explique que l'excédent diminue légèrement d'année en année mais il n'y a pas lieu de demander un supplément.

Monsieur EUVERTE ajoute que la subvention est utilisée pour moitié pour l'épicerie sociale et l'autre moitié pour les activités des personnes âgées.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

7) Tarification des ateliers pédagogiques

Madame WACHEUX explique que des ateliers pédagogiques et des activités de loisirs sont proposés aux établissements scolaires et aux organismes agréés à des tarifs divers suivant l'atelier ou l'activité réalisés. D'autres activités pourront être proposées en partenariat avec d'autres structures professionnelles (Associations, Ecole de voile, Base de Loisirs, ...).

ATELIERS PEDAGOGIQUES		
Désignation	Durée	Tarif/classe
Construction de voutes	1h30	110 €
Taille de pierre	1h30	110 €
Gravure sur verre	1h30	110 €
Découverte du vitrail	2h00	200 €
ACTIVITES DE LOISIRS		
Désignation	Durée	Tarif/classe
Sarbacane	1h30	110 €
Tir à l'arc ventouse	1h30	110 €
Jeux Picards	1h30	110 €
Désignation	Durée	Tarif/1/2classe
Course d'orientation	1h30	110 €
Initiation à la voile	1h30	110 €
Initiation bateau télécommandé	1h30	110 €
Stand up paddle	1h30	110 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

8) Tarification des croisières

Madame WACHEUX informe que des croisières tous publics ou privatives sont proposées toute l'année au départ du quai de Saint-Leu. Des croisières spéciales ou associées à des visites seront également proposées en complément du tableau ci-dessous :

CROISIÈRES TOUT PUBLIC			
Désignation	Durée navigation	Tarif / adulte	Tarif / enfant - 10 ans
Croisière 0 naturelle	1h30	10 €	7 €
Croisière 0 industrielle	2h	15 €	10 €
Croisière Ois'ive	3h	49 €	35 €
CROISIÈRES PRIVATIVES			
Désignation	Durée navigation + 1h à quai*	Prix public	Prix Lupo
CROISIÈRE PRIVATIVE	1H	450 €	350 €
	2H	800 €	700 €
	3H	1 100 €	-
	4H	1 400€	-

* heure supplémentaire à quai 250€

Monsieur BETHENCOURT souhaiterait savoir comment ces tarifs ont été calculés. Monsieur EUVERTE répond que ces tarifs tiennent compte de l'ensemble des coûts de revient et du chiffre d'affaires. Ils sont très proches des tarifs qui ont été pratiqués l'an dernier et qui ont abouti à une activité significative.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 4 abstentions et 18 voix pour.

9) Tarification des locations de salles

Monsieur EUVERTE informe le conseil que la ville souhaite proposer deux nouvelles salles à la location : la salle Ph'Arts (espace Ferme des Moines 2) et le bateau croisière (location à quai).

Il convient également d'appliquer un tarif pour la location de la salle Art & Culture (sans le bar) et un tarif pour la location du bar seul.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants :

LOCATION DE SALLE			
Désignation	Lupovicien	Extérieur	Caution
Bar Salle Art & Culture	200 €	600 €	200 €
Salle Art & Culture	400 €	1 200 €	400 €
Salle Ph'Arts (séminaire entreprise)	-	400 €	200 €
Bateau ½ journée	290 €	360 €	1 200 €
Bateau forfait 1 journée	580 €	700 €	1 200 €
Rappel des tarifs existants			
Salle Art & Culture + Bar	600 €	1 800 €	400 €
Restaurant Jean Macé	230 €	805 €	200 €
Restaurant JB Clément	210 €	735 €	200 €
Salle de l'Ecole des Arts	100 €	350 €	200 €

Les modalités de location sont disponibles à l'accueil de la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 4 abstentions et 18 voix pour.

PERSONNEL

10) Indemnité du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Madame MENDÈS explique qu'en application du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 vient modifier le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels des collectivités territoriales.

Une revalorisation indiciaire de 9 points d'indice majoré au bénéfice des cadres d'emploi de catégorie A est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2017 (+ 5 points en 2017 / + 4 points en 2018). L'indice majoré sommital de la Fonction Publique pris en référence pour le calcul du montant des indemnités de fonction des élus passe de 821 à 826 (indice brut de 1015 à 1022) au 1^{er} janvier 2017, puis à 830 (indice brut 1027) au 1^{er} janvier 2018.

Il est demandé au Conseil de prendre en compte cette revalorisation indiciaire, à savoir :

Au 1^{er} janvier 2017 :

Indemnité du Maire : 49% de l'indice majoré 826

Indemnité des adjoints : 20,5% de l'indice majoré 826

Indemnité des conseillers municipaux délégués : 6% de l'indice majoré 826

Au 1^{er} janvier 2018 :

Indemnité du Maire : 49% de l'indice majoré 830

Indemnité des adjoints : 20,5% de l'indice majoré 830

Indemnité des conseillers municipaux délégués : 6% de l'indice majoré 830

Une mise à jour sera opérée automatiquement à chaque revalorisation du point d'indice ou de l'indice sommital de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

11) Modification du tableau des emplois

Madame MENDÈS indique que dans le cadre de la politique culturelle et touristique de la ville, il est proposé au conseil d'ouvrir deux postes de contractuels afin d'assurer un soutien opérationnel aux activités nouvelles :

- Le recrutement d'un CAE pour assurer les fonctions de Chargé du développement de la plateforme numérique (concevoir et réaliser des contenus numériques utilisables sur tout type de support lié aux nouvelles technologies et en adéquation avec les systèmes d'information existants ou à développer en interne), à temps complet pour une durée d'un an ;
- Le recrutement d'un CAE afin de contribuer à la promotion et à la commercialisation de produits touristiques spécifiques à la ville (constituer des fichiers contacts par cible, présenter et proposer les différents produits et offres touristiques aux prospects identifiés), à temps non complet à raison de 20 heures par semaine pour une durée d'un an.

Madame BAYARD souhaiterait savoir si ce contrat aboutira à une embauche. Monsieur EUVERTE répond par l'affirmative si cela s'avère effectif.

Monsieur BLANCHARD demande si ces propositions sont compatibles avec le transfert de la compétence tourisme à l'agglomération creilloise. Monsieur EUVERTE explique que la compétence qui a été transférée concerne la promotion du tourisme et non pas l'activité touristique elle-même.

Monsieur WACHEUX souhaiterait connaître l'objectif de vente. Monsieur EUVERTE indique qu'il n'a pas les chiffres sous les yeux mais il apparaît nécessaire de promouvoir ces activités et d'en connaître le seuil de rentabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

URBANISME

12) Avenant n°2 à la convention relative à la réalisation d'études préalables à la création d'une ZAC avec la SAO

Monsieur EUVERTE explique qu'afin de réaliser un projet d'aménagement sur les friches industrielles STRADAL et SOVAFIM, la commune a signé avec la Société d'Aménagement de l'Oise une convention en vue de la réalisation d'études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Ainsi, par délibération n°2013/09/01, le conseil a autorisé le Maire à signer la convention relative à la réalisation d'études préalables à la création d'une ZAC et fixant les conditions générales d'intervention de la SAO.

Par délibération n°2015/06/10 bis du 15 juin 2015, le conseil a accepté l'avenant n°1 à la convention actualisant le coût des études à la somme de 86 490€ HT (frais de géomètre, une étude faune flore, géotechnique, et frais divers).

La SAO présente aujourd'hui un avenant n°2 à la convention d'études préalables à la création de la ZAC afin de permettre la réalisation d'études prévues initialement en tranche conditionnelle.

Ces études concernent en particulier l'achèvement des dossiers réglementaires en environnement (étude d'impact, loi sur l'eau, étude pédologique ...), la création d'un avant-projet, les scénarii d'aménagement, une étude de circulation et d'un dispositif de concertation avec les habitants.

Le coût de ces études complémentaires est estimé à la somme de 118 310€ HT soit 141 972€ TTC.

Cet avenant permettra par ailleurs de financer l'élaboration du dossier de création de ZAC qui peut être réalisé directement par la SAO pour un montant de 5 000€ HT soit 6 000€ TTC, alors qu'un cabinet extérieur propose une rémunération de 12 000€ HT.

Il est donc proposé au conseil d'accepter l'avenant n°2 à la convention relative à la réalisation d'études préalables à la création d'une ZAC et d'autoriser le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 4 abstentions et 18 voix pour.

13) Modalités d'organisation de la concertation du public préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté

Monsieur EUVERTE explique que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Leu d'Esserent, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2014, prévoit dans le cadre des objectifs de développement de la commune la réalisation d'un projet d'aménagement du secteur dit « Stradal/Sovafim » situé entre le centre-ville, à proximité de la gare et du parc de la Garenne, classé en zone d'urbanisation futur.

Ce projet d'aménagement prévoit notamment la création d'un ensemble immobilier de 250 à 300 logements environ et la construction d'un hôtel. Il s'inscrit donc dans le cadre des objectifs définis par le Schéma de Cohérence Territorial du Syndicat Mixte du Grand Creillois.

Ce projet d'aménagement stratégique sera développé en lien avec la rivière, le parc de la Garenne, la Base de Loisirs et le centre bourg historique et présente des problématiques urbaines complexes. Il a donc été envisagé de réaliser ces aménagements dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

Par délibération en date du 21 octobre 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer avec la Société d'Aménagement de l'Oise une convention relative à la réalisation d'études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Selon l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Selon l'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité porteuse du projet.

Dès lors, le Conseil Municipal doit définir les objectifs à atteindre par la réalisation de ce projet d'aménagement ainsi que les modalités de la concertation préalable du public.

Monsieur EUVERTE propose donc au conseil municipal de fixer les objectifs suivants dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du secteur Stradal/Sovafim :

- Créer un nouveau quartier intégré dans l'environnement existant (le centre-ville, la Gare, la Base de Loisirs et la rivière) contribuant à dynamiser l'image de Saint-Leu d'Esserent tout en respectant son identité urbaine
- Porter une attention particulière au cadre de vie et à la valorisation du patrimoine architectural et naturel de Saint-Leu d'Esserent (vues sur l'Abbatiale et parc de la Garenne)
- Inscrire ce projet dans l'histoire de Saint-Leu (contexte historique et architectural)
- Elaborer un programme d'aménagement à dominante résidentielle avec mixité d'habitat (habitats individuel, collectif et intermédiaire) afin de proposer des logements pour chaque étape de la vie
- Intégrer dans le projet d'aménagement une composante économique (un hôtel et des cellules commerciales)
- Prévoir des espaces et des équipements publics de qualité afin de permettre l'émergence d'une vie collective

- Concevoir des aménagements s'adaptant aux contraintes du site et notamment au franchissement de la voie ferrée.

Il propose également au Conseil Municipal d'organiser la concertation du public selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une réunion publique
- Parution d'un avis officiel dans un journal local
- Parution d'articles dans les publications de la commune (site internet, bulletin d'information)
- Organisation d'une exposition publique
- Ouverture d'un registre d'observation en Mairie – Service Urbanisme, mis à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation.

Au regard de l'envergure du projet, Monsieur BLANCHARD estime qu'il serait intéressant de créer un vrai débat avec les habitants afin que la population soit informée de ces étapes.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

14) Déclassement du domaine public et cession d'une emprise foncière située rue du Peuple d'environ 52 m²

Monsieur EUVERTE informe que la commune de Saint-Leu d'Esserent a été alertée sur l'existence d'une anomalie foncière qu'il convient de régulariser : une partie de la propriété cadastrée XC 103 située 20 rue du Peuple dépend du domaine public communal.

Cette situation est problématique pour les propriétaires car leur descente de garage ne se situe pas en limite de propriété mais en limite du mur de clôture lui-même implanté sur le domaine public.

Il est proposé de régulariser cette situation dans la mesure où cela ne porte nullement atteinte au projet de requalification de ce secteur. En effet, les dimensions des trottoirs et de la voirie sont tout à fait satisfaisantes dans ce secteur.

Après division et déclassement du domaine public, cette emprise foncière sera cédée par la commune au prix symbolique de 1 euro aux propriétaires de la parcelle cadastrée XC 103 située 20 rue du Peuple.

Les frais de notaire et de géomètre engendrés par cette cession seront intégralement pris en charge par les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

POINTS DIVERS

15) Convention de délégation de compétence pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux

Monsieur EUVERTE explique que le département de l'Oise a conclu un marché de location, d'installation et d'entretien de mobilier urbain en vue de mettre à la disposition des communes des abris voyageurs sur le réseau départemental de transport collectif.

Jusqu'alors les communes s'engageaient par convention à réaliser l'infrastructure nécessaire à ces implantations (plateforme et raccordement électrique).

Le département souhaite obtenir des communes une délégation de compétence sur le fondement de l'article L.111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de gérer directement à compter du 1er juin 2017, le domaine public sur lequel sont implantés les abris voyageurs.

Cette convention permet au département de délivrer les autorisations nécessaires à ces installations en faveur du titulaire et de percevoir la redevance selon un barème fixé par celui-ci. La redevance est composée d'une part fixe de 1€ par abri voyageur et d'une part variable de 25% des recettes perçues par le titulaire du prochain marché à raison de l'exploitation commerciale de certaines surfaces de ces mobiliers.

Les communes gardent à leur charge la libération de l'emprise, la réalisation de la plateforme, le nettoyage de la plateforme et ses abords.

L'implantation des mobiliers sera décidée d'un commun accord.

Pour la commune de Saint Leu d'Esserent, un seul site est concerné :

- La place de la République

Monsieur EUVERTE demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention avec le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

16) Désignation d'un représentant à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens

Par délibération N°2014/04/07o en date du 30 avril 2014, Monsieur EUVERTE indique que le Conseil Municipal avait désigné Madame Martine WACHEUX et Monsieur Jean-Luc WACHEUX en tant que délégués à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

Cependant, les nouveaux statuts en vigueur au 1^{er} janvier 2017 obligent à ne conserver qu'un seul représentant titulaire dans le but de simplifier les échanges.

A ce titre, il est proposé de nommer Madame Martine WACHEUX en tant que représentante de la commune.

Monsieur Jean-Luc WACHEUX accepte d'être désigné en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plus aucun conseiller municipal ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE lève la séance à 23 H 45.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric BÉTHENCOURT

ANNEXE 1

Déclaration du groupe d'opposition et de gauche au conseil municipal du 13 Mars 2017

Monsieur le Maire,

Vous nous présentez votre budget de l'année 2017, vos projets investissements et travaux. Lors des précédents conseils municipaux j'avais dénoncé plusieurs fois, votre mode de fonctionnement anti démocratique, en particuliers avec les élus d'opposition, concernant les réunions de la commission travaux.

Après vérification auprès de Mr Yvan Hardivillez, il m'a annoncé le 15 février, qu'en effet il n'y avait pas eu de réunion commission travaux en 2016. C'est-à-dire 18 mois de fonctionnement autocratique au regard de vos nombreux projets et de l'importance du budget consacré aux études depuis le début de votre mandat.

Et pour être plus précise dans mon propos, je vous rappelle qu'une commission travaux n'est pas une instance pour présenter vos projets tout ficelés aux élus d'opposition. C'est une instance qui doit pouvoir s'exprimer démocratiquement et donner son avis sur vos projets.

Par ailleurs, je vous rappelle que nous sommes opposés à votre projet d'installation d'un parc de jeu le long de la route CD92, pour les enfants de la cité de la Muette.

Ce terrain est en contre bas de la route et donc exposé aux émanations des échappements des nombreux véhicules circulant sur cette route.

La commission environnement a-t-elle validé ce projet ?

Je souhaite que cette intervention, y compris ce dernier paragraphe, figure au PV du conseil municipal. Ainsi existera la trace de nos interventions, et que la réalité de votre fonctionnement soit connue, pour que les Lupoviciens qui lisent vos PV sur le site internet de la ville, puissent en prendre connaissance.

Intervention de Mme B. Bayard au nom des élus d'opposition au conseil municipal du 13 mars 2017

ANNEXE 2

Déclaration du groupe d'opposition et de gauche au conseil municipal du 13 Mars 2017

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Nous avons affirmé lors du débat d'orientation budgétaire fin janvier, nos désaccords avec les choix politiques et les priorités d'action de la majorité municipale. Cela nous dispense donc de revenir en détail sur chacun des points évoqués, qui figurent au procès-verbal de la séance précédente.

Rappelons donc seulement nos principaux points de désaccords qui sont confirmés par le contenu de ce budget unique 2017, que vous nous soumettez :

Une période d'incertitude et un contexte difficile, qui appelle à la résistance alors que les communes, dont bien sûr la nôtre, sont soumises à la baisse drastique des dotations de l'état et donc à l'austérité.

Une situation aggravée par les conséquences de la loi NOTRe, qui induit -avec sa mise en œuvre au premier janvier de cette année- un transfert de compétences et de fiscalité important vers la nouvelle agglomération de rattachement ; l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)

Le tout conduisant à une sérieuse perte d'autonomie de la gestion communale, à une perte de ressources fiscales mal compensées et à de multiples questions non connues, ni réglées à ce jour comme par exemple ; celle de l'ampleur des transferts de compétences, celle de la mutualisation des personnels, ou encore des conséquences à court terme sur la fiscalité des ménages Lupoviens.

Nous faisons deux remarques : la première concerne votre faible action vers la population de notre ville pour l'alerter et la rassembler face à ces menaces, dont nous n'hésitons pas à dire qu'elles mettent en cause l'avenir de la commune.

La seconde touche à votre impréparation face à ses perspectives préoccupantes.

Vous nous présentez un budget dont les charges générales, de personnel, de gestion et financières sont à la hausse, alors que les recettes de fonctionnement sont à la baisse.

Un budget d'équipement ou d'investissement sensiblement en hausse au regard du budget 2016 et financé pour une part importante par l'emprunt, sans pour autant qu'il permette de financer la totalité de vos nombreux projets.

Vous savez nos inquiétudes face aux coûteuses priorités fluviales, mais aussi à la réalisation d'une zone d'aménagement concertée de 300 logements en périphérie de notre ville, soit un accroissement rapide de population et de circulation.

En ce qui nous concerne nous souhaitons que dans ce contexte la priorité soit donnée aux services à la population, principalement à sa jeunesse et à ses personnes âgées, mais aussi au sport, à la culture et à l'éducation.

Nos priorités c'est aussi un accès facilité aux services de la ville par une politique tarifaire à bas coût, de même qu'une imposition locale maîtrisée.

Ce sont donc pour ces raisons, telles que nous les avons indiquées lors du débat d'orientation et que nous venons de rappeler succinctement, que nous voterons contre vos propositions budgétaires.